



De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 mai 2021, à 12 h 30, via Teams.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Sont absents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### **Résolution n° E-2021-48**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2021

##### **Résolution n° E-2021-49**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### Ressources humaines - Embauche d'un conseiller en environnement et en aménagement du territoire - volet changements climatiques (poste contractuel)

##### **Résolution n° E-2021-50**

- Procéder à l'embauche de M. John Husk à titre de conseiller en environnement et en aménagement du territoire, volet changements climatiques. Sous la supervision du directeur de l'environnement, il occupera un poste contractuel à temps plein (35 heures/semaine), d'une durée de trois ans, soit à compter du 21 juin 2021 jusqu'au 21 juin 2024. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des conventions d'aide financière conclues entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Québec était résiliée avant les échéances prévues, le contrat de travail pourrait prendre fin trois (3) mois après cette résiliation. L'employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois.

- Accorder à M. Husk un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 4 (58 771 \$ à 101 773 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et M. John Husk.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Embauche d'un technicien en aménagement et environnement (poste contractuel)

#### **Résolution n° E-2021-51**

- Procéder à l'embauche de M. Pierre-Olivier Samson à titre de technicien en aménagement et environnement. Sous la supervision du directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité, il occupera un poste contractuel à temps plein (35 heures/semaine) jusqu'au 31 mai 2024. L'entrée en fonction est prévue pour le 31 mai 2021. L'employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois.
- Accorder à M. Samson un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) des fonctionnaires de classe 5 (50 041 \$ à 74 056 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Zones inondables – Embauche d'une programmeuse-hydraulicienne (poste contractuel)

#### **Résolution n° E-2021-52**

- Procéder à l'embauche de Mme Amina Msilini à titre de programmeuse-hydraulicienne. Sous la supervision de la coordonnatrice de la cartographie des zones inondables, elle occupera un poste contractuel à temps plein (35 heures/semaine), à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 31 mars 2022 ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale. L'employée sera soumise à une période de probation de trois (3) mois.
- Accorder à Mme Msilini un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 3 (57 936 \$ à 100 327 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Amina Msilini.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

## Ressources humaines - Zones inondables – Embauche d'une géomorphologue-hydraulicienne (poste contractuel)

### **Résolution n° E-2021-53**

- Procéder à l'embauche de Mme Amélie Thériault à titre de géomorphologue-hydraulicienne. Sous la supervision de la coordonnatrice de la cartographie des zones inondables, elle occupera un poste contractuel à temps plein (35 heures/semaine), à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 31 mars 2022 ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale. L'employée sera soumise à une période de probation de trois (3) mois.
- Accorder à Mme Thériault un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 3 (57 936 \$ à 100 327 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mme Amélie Thériault.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

## Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion

### **Résolution n° E-2021-54**

- Autoriser l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Union des municipalités du Québec et autoriser le paiement des frais de cotisation pour cette adhésion, au coût de 3 895,09 \$ (taxes incluses) pour l'année 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-15  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

## Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion

### **Résolution n° E-2021-55**

- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2021, au coût de 16 500 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-16  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Politique de placement et rendement des placements

#### **Résolution n° E-2021-56**

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 23 avril 2021, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### Avis sur le Règlement n° 284-21 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement révisé (Modification du périmètre d'urbanisation de Saint-Charles-de-Bellechasse)

#### **Résolution n° E-2021-57**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 284-21 adopté par la MRC de Bellechasse intitulé « Règlement modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bellechasse » ne mettent pas en péril les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Avis sur le Règlement n° 285-21 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement révisé (Modification du périmètre d'urbanisation de Saint-Vallier et ajout d'une grande affectation)

#### **Résolution n° E-2021-58**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n° 285-21 adopté par la MRC de Bellechasse intitulé « Règlement modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bellechasse » ne mettent pas en péril les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement numéro 319-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (Saint-Agapit)

**Résolution n° E-2021-59**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement numéro 319-2021 adopté de la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones de réserve et de ZAP et création d'une affectation ZAP hors PU à Saint-Agapit » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est susceptible d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain, notamment par la création d'une zone d'aménagement prioritaire hors périmètre d'urbanisation.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Autorisation d'aller en appel d'offres pour la cartographie automatisée des milieux humides

**Résolution n° E-2021-60**

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la réalisation de la cartographie des milieux humides potentiels sur les bassins versants de 23 cours d'eau qui font l'objet de la cartographie des zones inondables.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'analyse automatisée de la mobilité des chenaux

**Résolution n° E-2021-61**

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser la cartographie de la surface de l'eau des 24 cours d'eau à l'étude, tout le long de leur tracé, et ce pour plusieurs années différentes.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 1 « Le Grand Marché de Québec » - Projet 1.1 « Gérer les bornes numériques et les kiosques-comptoirs mobiles de la région au Grand Marché de Québec » | Contrat de location d'équipements

### Résolution n° E-2021-62

- Dans le cadre du projet 1.1 « Gérer les bornes numériques et les kiosques-comptoirs mobiles de la région au Grand Marché de Québec » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022*, autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un contrat avec la Ville de Québec pour la location des bornes numériques mises à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, pour la période se terminant le 16 avril 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 1 « Le Grand Marché de Québec » - Projet 1.1 « Gérer les bornes numériques et les kiosques-comptoirs mobiles de la région au Grand Marché de Québec » | Projet pilote d'un centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec

### Résolution n° E-2021-63

- Dans le cadre du projet 1.1 « Gérer les bornes numériques et les kiosques-comptoirs mobiles de la région au Grand Marché de Québec » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022* (Entente), autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec pour la gestion d'un projet pilote de centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec à l'été 2021, pour la somme de 32 000 \$ (taxes incluses), le tout en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-17  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 3 « Le développement des marchés » - Projet 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » | Les Petits ambassadeurs

### Résolution n° E-2021-64

- Dans le cadre du projet 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022* (Entente), autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de L'Île-d'Orléans afin de compléter le financement du programme *Les Petits ambassadeurs* et permettre son déploiement pour les années 2021 et 2022, pour la somme de 25 000 \$ (taxes incluses) provenant des surplus du budget 2020 de l'Entente, incluant la cotisation de 750 \$ par année à la Table de concertation bioalimentaire du Québec, le tout en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-18  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 3 – « Le développement des marchés » - Projet 3.1 « Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme » | Lancement des programmes d'aide financière 2021

### Résolution n° E-2021-65

- Dans le cadre du projet 3.1 « Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022*, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement des programmes suivants :
  - *Programme d'aide financière 2021 aux marchés publics*, pour une somme totale de 36 000 \$;
  - *Programme d'aide financière 2021 aux circuits agrotouristiques*, pour une somme totale de 24 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-19  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 4 – « La relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre » - Projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole » | *Sur les traces de Louis-Hébert et La Voie agricole*

### Résolution n° E-2021-66

- Dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022*, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente avec la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme de 50 000 \$, dont 20 000 \$ (taxes incluses) pour la mise en œuvre de la 5<sup>e</sup> édition du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, et 30 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de la 6<sup>e</sup> saison de la série télévisée *La Voie agricole*.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-20  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2021-67**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 12 mai 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 (période 4).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.
- c) Les dépenses Visa pour le mois de mars 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 mai 2021  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-48 à E-2021-67, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE